

Préavis pour la réaffectation de fonds de réserve

à l'assemblée paroissiale du 26 mars 2020

Monsieur le Président, chères Paroissiennes, chers Paroissiens,

Au 31 décembre 2019, le bilan de notre paroisse montre près de 84'500.-- de provisions et fonds de réserve, répartis dans 14 comptes différents.

Dans la situation financière difficile que nous traversons actuellement, ces fonds sont notre bouée d'oxygène. Ils nous permettent en effet de réaliser certains projets ou acquisitions, comme le renouvellement de l'ordinateur du secrétariat paroissial en 2019 ou le soutien au projet pour les enfants Goodly-play décidé pour 2020.

Cependant, huit de ces fonds, pour un total de CHF 37'659.35, sont des fonds dont l'intitulé empêche toute utilisation pour la vie de notre paroisse.

Ces fonds ont été créés au moment de la fusion des paroisses et des comptes de réserve ont été ouverts au nom des communes faisant parties des diverses paroisses AVANT fusion.

En nous référant à l'article 23 de la LREEDP - Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public - les communes sont tenues de pourvoir d'une manière générale aux frais nécessaires à l'exploitation et à l'entretien courant des lieux de culte. Qu'elles en soient ou non propriétaires.

Lors de la dernière présentation des comptes, la commission de gestion de votre Assemblée, avait émis la recommandation de grouper ces différents comptes de réserve. Dès lors, le Conseil de Paroisse vous propose la réaffectation suivante de ces divers comptes :

Le conseil paroissial vous propose de réaffecter les comptes 2351 à 2355 ainsi que les comptes 2358 à 2360, en les répartissant, dans deux fonds déjà existants : Le fonds pour projets paroissial 2014-2019, renommé fonds pour projets paroissiaux et le fonds pour locaux paroissiaux, renommé : Fonds pour locaux et matériel. Le document en annexe montre le détail de la réaffectation proposée au 1^{er} janvier 2020.

Comme par le passé, l'utilisation de ces fonds ne se fera pas sans l'accord de l'Assemblée Paroissiale, soit par l'intermédiaire du budget, soit dans une demande spécifique porté par un préavis.

En conclusion :

le Conseil paroissial vous invite, Monsieur le Président, chers Paroissiennes et Paroissiens, à prendre la décision suivante :

L'Assemblée Paroissiale, vu le préavis et son annexe, entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet figure bien à l'ordre du jour, décide :

d'accepter le préavis pour la réaffectation de fonds de réserve

Approuvé par le Conseil paroissial dans sa séance du 27 février 2020.

Le Conseil Paroissial
La présidente
Myriam Zürcher
La secrétaire
Sibille
Fabienne Sibille

Préavis pour la réaffectation de fonds de réserve à l'assemblée paroissiale du 26 mars 2020

PASSIFS	AU 31.12.2019
Passifs transitoires	
2100 Passifs transitoires	2 038,25
Total	2 038,25
Provisions et Fonds de réserve	
2300 Provisions pour activités (fête bénévoles)	1 039,25
2310 Fonds de solidarité	6 880,10
2312 Fonds Musique	4 291,00
2316 Fonds pour projet paroissial 2014-2019	19 824,70
2320 Fonds pour matériel informatique	1 486,65
2331 Provision pour contributions	0,00
2351 Fonds restauration temple Mollens	8 168,80
2352 Fonds restauration temple Ballens	1 599,40
2353 Fonds orgues Mollens	1 628,15
2354 Fonds orgues Bière	598,35
2355 Fonds orgues Berolle	7 989,45
2357 Fonds pour locaux paroissiaux	13 315,05
2358 Fonds "embellissement" temple Pampigny	13 502,20
2359 Fonds "embellissement" temple Sévery	3 178,75
2360 Fonds "embellissement" temple Cottens	994,25
Total Provisions et fonds de réserve	84 496,10
CAPITAUX PROPRES AU 01.01 2019	138 400,90
Excédent de charges/produits de l'exercice	-9 609,19
TOTAL CAPITAUX PROPRES 31.12.2019	128 791,71
TOTAL PASSIFS	215 326,06

Total des Fonds 2351 à 2355 et 2358 à 2360 :



37 659,35



PASSIFS	AU 01.01.2020
Passifs transitoires	
2100 Passifs transitoires	2 038,25
Total	2 038,25
Provisions et Fonds de réserve	
2300 Provisions pour activités (fête bénévoles)	1 039,25
2310 Fonds de solidarité	6 880,10
2312 Fonds Musique	4 291,00
2316 Fonds pour projets paroissiaux	31 824,70
2320 Fonds pour matériel informatique	1 486,65
2331 Provision pour contributions	0,00
2357 Fonds pour locaux et matériel	38 974,40
Total Provisions et fonds de réserve	84 496,10
CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2020	128 791,71
TOTAL PASSIFS	215 326,06

Réaffectation : CHF 12'000.- s/Fonds 2316 et CHF 25'659,35 s/Fonds 2357

Le Conseil Paroissial

La présidente  La Secrétaire
Myriam Zürcher  Fabienne Babilly